

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 29/01/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 février 2025

N° 05-2025

Membres en exercice : 9

Présents : 7 Absents : 1

Représentés : 1 Pour : 8

Contre : 0 Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq le six février à 18 heures
 le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P,
 STEHLE C,

Absent excusé : KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP - Absent : NICAISE V.

Secrétaire de séance : MORESMAU JP.

**Objet : ADHESION DE LA COMMUNE AU GROUPEMENT DE COMMANDE - SERVICE MUTUALISE
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT**

Fourniture d'un logiciel de communication financière

M. MORESMAU, premier adjoint de la Commune de Saint-Guilhem-le-Désert informe l'assemblée :

Il expose au Conseil Municipal que la CCVH a constitué un groupement de commande selon les dispositions des articles L2113-6 & L2113-7 du code de la commande publique afin de pouvoir acquérir les droits d'utilisation d'un logiciel de communication financière.

Cette application permet le retraitement automatique des données comptables issus des flux des maquettes M57 et de réaliser le document informatif qui doit être publié à l'occasion du vote du budget.

L'adhésion à ce groupement de commande permet par ailleurs à la commune de bénéficier d'une tarification minorée de 20 %. L'abonnement annuel revient donc à 312 € Ht/an.

Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint au maire, le conseil décide :

☒ D'approuver ☐ De ne pas approuver

Les termes de la convention d'adhésion constitutive du groupement de commande de la CCVH pour la fourniture d'un logiciel de communication financière

☒ D'autoriser ☐ De ne pas autoriser

M. le Maire à signer ladite convention et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

La convention constitutive du groupement de commande est jointe à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
 SIEGEL R.




Le / La secrétaire de séance,

